

8230 Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*

CORINE : 62.42

EUNIS : H3.1B

CRITERES DIAGNOSTICS ET CONSEILS POUR LA CARTOGRAPHIE

Description :

Contrairement aux végétations des parois rocheuses dominées par les fougères, cet habitat se rencontre généralement en situation ensoleillée. Il s'agit de pelouses rases et ouvertes à dominance d'orpins et de fétuques. Elles s'installent au niveau des petits replats des rochers et affleurements, sur des sols peu épais et acides.

Les orpins sont des plantes "grasses", bien adaptées à la sécheresse et à l'ensoleillement estival qui fait monter les températures à la surface des rochers. Au cours des années, les orpins peuvent, par reproduction végétative, former des tapis qui recouvrent les rochers.

Au printemps, des petites plantes annuelles apparaissent au sein de ces pelouses. Leur période de végétation prend fin en début d'été et elles survivent à la période "hostile", c'est à dire sèche et chaude, sous forme de graines. Les pelouses des replats rocheux ont ainsi une physionomie printanière, en période estivale la végétation jaunit et se dessèche.



Pelouses à *Sedum anglicum* (Motreff, 29) (©A. Lieurade, CBNB)

Définition extraite du Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne (EUR28) :

1) Communautés pionnières du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*, colonisant les sols superficiels des surfaces de roches siliceuses. Comme conséquence de la sécheresse, la végétation ouverte est caractérisée par de nombreuses mousses, lichens et Crassulacées.

4) Cet habitat forme des complexes avec le 8220. Il s'agit ici de végétation colonisant les roches siliceuses. La végétation colonisant les roches calcaires est reprise sous le code 6110 « pelouses calcaires karstiques (*Alyso-Sedion albi*) » et le Code 8240 « pavements calcaires » spécifiques pour l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suède.

Habitats élémentaires des cahiers d'habitats :

5 habitats élémentaires, dont 1 présent en Bretagne.

- 8230-5 Pelouses pionnières des affleurements schisteux du Massif armoricain intérieur

Divergences entre la définition originale (EUR28) et l'interprétation faite dans les cahiers d'habitats français :

Aucune.

Le manuel d'interprétation n'exclut pas expressément les occurrences de l'habitat en situation artificielle ; les cahiers d'habitats précisent « Les biotopes artificiels (sommet de murets, dallage, vieux toits ...) sur lesquels de tels types de pelouses [...] peuvent également s'installer ne sont pas à prendre en considération dans le cadre de la Directive Habitats. »

Le groupe de travail du MNHN sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire propose d'exclure des occurrences sur substrats artificiels pour l'ensemble des habitats rocheux. « Pour les habitats de parois (UE 82xx), le contexte peut être naturel ou non, mais les substrats artificiels (murets, remparts ...) sont à exclure » (conclusion de la réunion du 11/12/2012).

Groupelements végétaux indicateurs de l'habitat (Bretagne) :

SEDO ALBI - SCLERANTHETEA BIENNIS Braun-Blanquet 1955

***Sedo albi-Scleranthetalia biennis* Braun-Blanquet 1955**

***Sedion anglici* Braun-Blanquet in Braun-Blanquet & Tüxen 1952**

Festuco tenuifoliae - Sedetum anglici Clément & Touffet 1978

Festuco trachyphyllae - Sedetum anglici Clément & Touffet 1978

Confusions possibles :

Pour les formes typiques, peu de confusions sont possibles. Le CBN de Brest a interrogé le MNHN sur le statut des communautés basales à *Sedum anglicum* (et *Sedum reflexum*); cette question sera traitée lors d'une de prochaines réunions du groupe de travail sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire.

Les pelouses littorales à *Sedum anglicum* sont à rattacher à l'habitat 1230 « Falaises avec végétations des côtes atlantiques et baltiques ». Il s'agit de communautés distinctes, comportant des espèces typiquement littorales et inféodées aux affleurements rocheux des falaises sous influence maritime.

Pour les communautés constituées presque exclusivement de *Sedum anglicum*, il peut parfois difficile de trancher sur leur rattachement à l'habitat UE 1230 ou à l'habitat UE 8230. C'est le cas sur des sites littoraux s'étendant vers l'intérieur, présentant des affleurements rocheux soustraits à l'influence maritime (exemple Belle-île).

Prise en compte de l'habitat dans les cartographies des sites Natura 2000 bretons :

La prise en compte de l'habitat dans les cartographies d'habitats Natura 2000 est très variable entre sites, notamment en raison de différences dans le traitement des mosaïques de végétation (qui amène par exemple à une sur-estimation de l'habitat dans le site de la forêt de Paimpont et une sous-estimation dans le site des Monts d'Arrée). Les surfaces d'habitat par site indiquées dans le tableau ci-dessous sont ainsi à considérer avec prudence.

On constate également une différence dans la prise en compte des communautés basales à *Sedum anglicum* ; ce type de végétation est en effet très répandu en Bretagne et semble peu ou pas pris en compte dans les cartographies d'habitats.

Les pelouses à *Sedum anglicum* cartographiées à Belle-île relèvent probablement en partie de l'habitat UE 1230 « Falaises avec végétation », le contexte dans lequel se développent ces pelouses devrait permettre de décider de leur rattachement aux habitats d'intérêt communautaire.

Conseils pour l'inventaire et la cartographie de l'habitat :

La meilleure période pour l'observation de ce type d'habitat se situe entre la fin du printemps et l'été, pendant la période de floraison de l'Orpin d'Angleterre (*Sedum anglicum*).

Comme les autres habitats des affleurements rocheux, ce type d'habitat est difficile à cartographier de manière individuelle. Dans la majorité des cas il sera nécessaire d'avoir recours à une cartographie de complexes de végétation.

En attendant les conclusions du groupe de travail sur l'interprétation des habitats d'intérêt communautaire, les formes appauvries, ne comportant souvent que *Sedum anglicum*, sont à intégrer dans l'habitat d'intérêt communautaire. Si possible, elles sont à distinguer des formes typiques de l'habitat.

REPARTITION

Répartition à l'échelle de l'Union européenne

Carte ci-contre

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme

Répartition à l'échelle du réseau de sites Natura 2000 français :

Source : INPN, Base Natura 2000 version 09/2014

France : **151 ZSC**

Région atlantique française : **39 ZSC**

Bretagne : **17 ZSC** (+1 site dans lequel la présence de l'habitat est jugée douteuse)

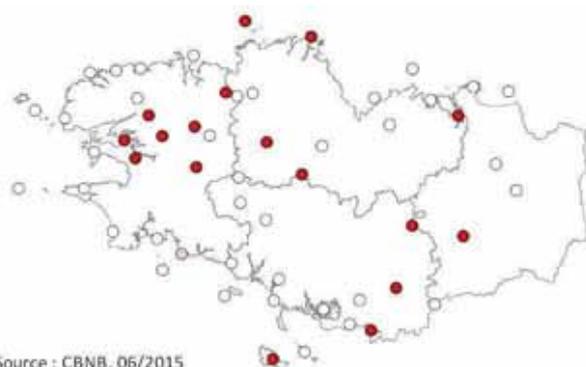
Habitat UE 8230 : Répartition et état de conservation à l'échelle des Etats membres de l'Union européenne

- Bon état de conservation
- Etat de conservation défavorable inadéquat
- Etat de conservation défavorable mauvais
- Etat de conservation inconnu

Source : EEA, ETCBD | GEBCO, IHO-IOC GEBCO, NGS, DeLorme



Sites Natura 2000 bretons abritant l'habitat



Source : CBNB, 06/2015

Sites Natura 2000 bretons dans lesquels l'habitat 8230 « Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicon dillenii* » est particulièrement bien représenté :

- FR5300005 Forêt de Paimpont
- FR5302014 Vallée du Canut
- FR5300035 Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas

Sites Natura 2000 concernés avec précision de la surface occupée par l'habitat (source : cartographies Natura 2000 & BDD habitats du CBN de Brest) :

Code du site	Nom du site	Surface [ha]
FR5300005	Forêt de Paimpont	27,76*
FR5302014	Vallée du Canut	9,88
FR5300035	Forêt de Quénécan, vallée du Poulancre, landes de Liscuis et gorges du Daoulas	8,89
FR5300032	Belle Ile en mer	5,03*
FR5300058	Vallée de l'Arz	3,26
FR5300041	Vallée de l'Aulne	2,14
FR5300014	Complexe du Menez Hom	1,32
FR5300007	Têtes de bassin du Blavet et de l'Hyères	1,18
FR5300061	Estuaire de la Rance	0,89
FR5300039	Forêt du Cranou, Menez Meur	0,76
FR5300009	Côte de Granit rose-Sept-Iles	0,72
FR5300024	Rivière Elorn	0,42
FR5300010	Tregor Goëlo	0,36
FR5300046	Rade de Brest, estuaire de l'Aulne	0,15
FR5300034	Estuaire de la Vilaine	0,13

FR5300004	Rivière le Douron	<0,1
FR5300013	Monts d'Arrée centre et est	<0,1**
FR5300049	Dunes et côtes de Trévignon	<0,1***

* Surface probablement surestimée (pour partie cartographié en mosaïque ; à Belle-île : confusion possible avec des communautés littorales relevant de l'habitat UE 1230)

** Surface probablement sous-estimée (compris dans certains complexes de végétation, notamment avec les habitats UE 6230, 8220)

*** Présence à confirmer

ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT

Résultats du rapportage national 2007-2012 :

Code UE	Aire de répartition	Surface	Structure et fonction	Perspectives futures	Conclusion : état de conservation
8230	Favorable	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat	Défavorable inadéquat

Etat à favoriser :

Ce type d'habitat est presque toujours lié à des affleurements rocheux. Les fortes contraintes édaphiques (sols superficiels, s'asséchants fortement) en font un habitat stable, peu soumis à des processus de dynamique progressive de la végétation.

Les affleurements rocheux sur lesquels se développe l'habitat sont peu influencés par des activités humaines, localement on constate une surfréquentation liée à la présence de chemins de randonnée, mais ces impacts restent généralement localisés et peuvent même contribuer à maintenir des milieux ouverts.

Dans la majorité des cas, le maintien de ce type d'habitat ne nécessite pas d'intervention de gestion. L'unité de gestion n'est d'ailleurs presque jamais la pelouse, mais l'affleurement rocheux dans son ensemble avec sa mosaïque d'habitats.